



Communiqué

Conférence mondiale sur
l'enseignement supérieur 2009 :
La nouvelle dynamique de l'enseignement
supérieur et de la recherche au service du
progrès social et du développement
(UNESCO, Paris, 5-8 juillet 2009)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

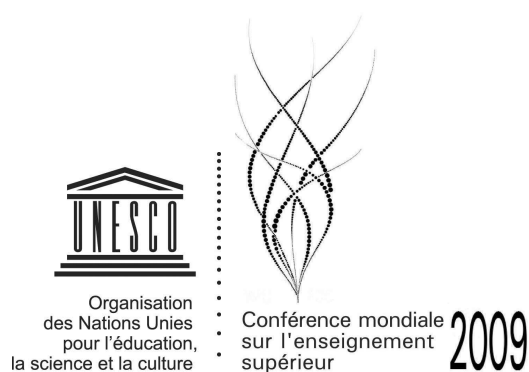


Conférence mondiale
sur l'enseignement
supérieur 2009

Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 :
La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la
recherche au service du progrès social et du développement
(UNESCO, Paris, 5-8 juillet 2009)

COMMUNIQUÉ

(8 juillet 2009)



Les idées et les opinions exprimées dans ce volume sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO. Les appellations employées dans ce volume et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié en 2010
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Imprimé par l'UNESCO

Création graphique : www.barbara-brink.com
Mise en page : www.barbara-brink.com

Photos :
© UNESCO/A. Abbe
© UNESCO/K. Anis
© UNESCO/R. Dominique
© UNESCO/P. Lissac
© UNESCO/V. M. C. Victoria

ED.2009/CONF.402/2
© UNESCO 2010
Imprimé en France

Préambule

Nous, les participants à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009, tenue au Siège de l'UNESCO à Paris du 5 au 8 juillet 2009, reconnaissant que les résultats et la Déclaration de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998 sont toujours valides et tenant compte des résultats et des recommandations des six conférences régionales (Cartagena de Indias, Macau, Dakar, New Delhi, Bucarest et Le Caire), ainsi que des débats et conclusions de cette Conférence mondiale sur " La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement ", adoptons le présent Communiqué.

L'enseignement supérieur, en tant que bien public et impératif stratégique pour l'éducation à tous les niveaux et en tant que fondement de la recherche, de l'innovation et de la créativité, relève de la responsabilité de tous les gouvernements et doit bénéficier de leur soutien économique. Comme souligné dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, " l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite " (Article 26, paragraphe 1).

Le ralentissement économique actuel risque de creuser l'écart en matière d'accès et de qualité entre pays développés et pays en développement et au sein des pays, ce qui poserait aux pays où l'accès est déjà limité des problèmes supplémentaires.

À aucun moment dans l'histoire de l'humanité il n'a été plus important d'investir dans l'enseignement supérieur en tant que moyen capital d'édifier une société de la connaissance inclusive et diversifiée et de promouvoir la recherche, l'innovation et la créativité.

La décennie passée montre à l'évidence que l'enseignement supérieur et la recherche contribuent à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et à la réalisation des Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'Éducation pour tous (EPT). Le programme mondial en matière d'éducation devrait refléter ces réalités.

Responsabilité sociale de l'enseignement supérieur

1. L'enseignement supérieur, en tant que bien public, relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes et en particulier des gouvernements.
2. Confronté à la complexité des défis mondiaux actuels et futurs, l'enseignement supérieur a la responsabilité sociale de mieux nous faire comprendre des problèmes aux aspects multiples qui comportent des dimensions sociales, économiques, scientifiques et culturelles et d'améliorer notre aptitude à y faire face. L'enseignement supérieur devrait, au sein de chaque société, être la première source de connaissances mondiales sur les moyens de relever des défis mondiaux tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique, la gestion de l'eau, le dialogue interculturel, les énergies renouvelables et la santé publique.
3. Pour ce faire, les établissements d'enseignement supérieur, grâce à leurs fonctions essentielles - à savoir la recherche, l'enseignement et le service à la communauté - remplies dans le contexte de l'autonomie institutionnelle et de la liberté académique, devraient renforcer leur orientation interdisciplinaire et promouvoir une réflexion critique et une citoyenneté active qui contribue à la promotion du développement durable, de la paix, du bien-être et du développement, ainsi qu'au plein exercice des droits de l'homme, y compris l'équité entre les sexes.
4. L'enseignement supérieur doit non seulement transmettre des compétences solides pour le monde actuel et à venir mais former des citoyens responsables, prêts à défendre la paix, les droits de l'homme et les valeurs de la démocratie.
5. Il est nécessaire de disposer de davantage d'informations et d'améliorer la transparence concernant les objectifs et les résultats de chaque établissement.
6. L'autonomie est indispensable pour que les établissements puissent s'acquitter de leur mission en assurant la qualité et en faisant preuve de pertinence, efficacité, transparence et responsabilité sociale.

Accès, équité et qualité

7. Depuis dix ans, des efforts considérables sont faits pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur dans des conditions équitables. Cet effort doit se poursuivre car l'accès à lui seul n'est pas suffisant. Il reste encore beaucoup à faire. Il faudrait veiller à assurer le succès des apprenants.
8. Élargir l'accès est devenu une priorité dans la majorité des États membres et l'augmentation des taux de participation dans l'enseignement supérieur est une tendance mondiale majeure. Cependant, de grandes disparités demeurent et constituent une source importante d'inégalité. Les gouvernements et les institutions doivent encourager l'accès, la participation et le succès des femmes à l'enseignement à tous les niveaux.
9. En élargissant l'accès, l'enseignement supérieur doit poursuivre simultanément trois objectifs : équité, pertinence et qualité. L'équité n'est pas une simple question d'accès - l'objectif doit être la participation réussie des étudiants et l'achèvement de leurs études, ainsi que la garantie pour eux de bonnes conditions de vie, avec un soutien financier et pédagogique approprié pour ceux issus de communautés démunies ou marginalisées.
10. La société de la connaissance a besoin de systèmes d'enseignement supérieur diversifiés, dotés d'une palette d'institutions aux mandats divers et s'intéressant à différentes catégories d'apprenants. Parallèlement aux établissements publics, l'enseignement supérieur privé, dans la mesure où il poursuit des objectifs publics, a un rôle important à jouer.
11. Notre capacité d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous dépend de notre capacité de traiter le problème de la pénurie mondiale d'enseignants. L'enseignement supérieur doit développer la formation - initiale et en cours d'emploi - des enseignants, avec des programmes qui leur donnent les moyens d'apporter aux individus les connaissances et les compétences dont ils ont besoin au XXI^e siècle, ce qui exige des approches nouvelles, y compris la formation ouverte et à distance ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC).
12. Former des planificateurs de l'éducation et conduire des recherches pour améliorer les méthodes pédagogiques contribuent également aux objectifs de l'EPT.

13. L'apprentissage ouvert et à distance et les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités d'élargir l'accès à un enseignement de qualité, notamment lorsque les ressources éducationnelles libres sont partagées par de nombreux pays et établissements d'enseignement supérieur.
14. L'application des TIC à l'enseignement et à l'apprentissage est un moyen considérable d'améliorer l'accès, la qualité et les chances de succès. Pour s'assurer que l'introduction de ces technologies apporte une valeur ajoutée, les établissements d'enseignement et les gouvernements devraient s'employer à mettre en commun leur expérience, à élaborer des politiques et à renforcer l'infrastructure, notamment en ce qui concerne la bande passante.
15. Les établissements d'enseignement supérieur doivent investir dans la formation de leurs enseignants et de leur personnel pour assumer de nouvelles fonctions dans le cadre de systèmes d'enseignement et d'apprentissage en mutation.
16. Toutes nos sociétés doivent absolument mettre davantage l'accent sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, ainsi que sur les sciences sociales et humaines.
17. Les résultats de la recherche scientifique devraient être plus largement diffusés grâce aux technologies de l'information et de la communication et à l'accès libre aux publications scientifiques.
18. La formation assurée par les établissements d'enseignement supérieur devrait à la fois répondre aux besoins de la société et les anticiper. Il faut notamment pour cela promouvoir la recherche pour développer et utiliser de nouvelles technologies et proposer une formation technique et professionnelle, une formation à l'entrepreneuriat et des programmes d'apprentissage tout au long de la vie.
19. Élargir l'accès pose des défis en matière de qualité. L'assurance qualité est une fonction vitale de l'enseignement supérieur d'aujourd'hui à laquelle doivent contribuer toutes les parties prenantes. La qualité exige à la fois la mise en place de systèmes d'assurance qualité et de programmes d'évaluation et la promotion d'une culture de la qualité au sein des établissements.
20. Des mécanismes de contrôle et d'assurance qualité doivent être mis en place pour tout le secteur de l'enseignement supérieur. Ils doivent favoriser l'accès et créer les conditions nécessaires à l'achèvement des études.

21. Les critères de qualité doivent correspondre aux objectifs généraux de l'enseignement supérieur, qui vise notamment à développer chez les étudiants la pensée critique et indépendante et la capacité d'apprentissage tout au long de la vie. L'enseignement supérieur devrait encourager l'innovation et la diversité. Assurer la qualité de l'enseignement supérieur suppose que l'on comprenne qu'il importe de recruter et de retenir des enseignants et des chercheurs qualifiés, talentueux et passionnés.
22. Les politiques et les investissements doivent appuyer un large éventail d'établissements d'enseignement et de recherche tertiaire/post-secondaire, sans se limiter aux universités, ainsi que des approches pédagogiques et des méthodes d'apprentissage variées, et doivent répondre aux besoins en constante évolution d'apprenants nouveaux et divers.
23. La société de la connaissance exige une différenciation croissante des rôles au sein des systèmes et des établissements d'enseignement supérieur, avec des pôles et réseaux d'excellence dans le domaine de la recherche, des innovations dans l'enseignement/ l'apprentissage et de nouvelles approches du service communautaire.

Internationalisation, régionalisation et mondialisation

24. La coopération internationale en matière d'enseignement supérieur devrait reposer sur la solidarité et le respect mutuel, ainsi que sur la promotion des valeurs humanistes et du dialogue interculturel. Elle doit donc être encouragée malgré le ralentissement économique.
25. Les établissements d'enseignement supérieur du monde entier ont la responsabilité sociale de contribuer à réduire l'écart de développement en renforçant le transfert de connaissances au-delà des frontières, en particulier en direction des pays en développement, et en mettant tout en œuvre pour trouver des solutions communes afin de favoriser la circulation des compétences et d'atténuer l'effet négatif de l'exode des talents.
26. Les réseaux et partenariats universitaires internationaux sont un élément de cette solution et contribuent à renforcer la compréhension mutuelle et une culture de la paix.

27. Les partenariats pour la recherche et les échanges d'enseignants et d'étudiants encouragent la coopération internationale. La promotion d'une mobilité universitaire plus large et plus équilibrée devrait être intégrée dans des mécanismes garantissant une collaboration multilatérale et multiculturelle authentique.
28. Les partenariats devraient favoriser la création de capacités nationales dans tous les pays participants de façon à assurer des sources plus diversifiées de pairs de qualité et la production de connaissances à l'échelle régionale ou mondiale.
29. Pour que la mondialisation de l'enseignement supérieur profite à tous, il est indispensable d'assurer un accès et un succès équitables, de promouvoir la qualité et de respecter la diversité culturelle ainsi que la souveraineté nationale.
30. La mondialisation a mis en lumière la nécessité de créer des systèmes nationaux d'homologation et d'assurance qualité et de promouvoir leur mise en réseau.
31. Les services d'enseignement supérieur transfrontalier peuvent apporter une importante contribution à l'enseignement supérieur à condition de favoriser la qualité, de promouvoir les valeurs académiques et la pertinence et d'observer les principes de base que sont le dialogue et la coopération, la reconnaissance mutuelle et le respect des droits de l'homme, de la diversité et de la souveraineté nationale.
32. L'enseignement supérieur transfrontalier peut aussi offrir à des prestataires frauduleux de services de qualité médiocre des possibilités qu'il faut neutraliser. Les prestataires frauduleux ("marchands de diplômes") posent un sérieux problème qui doit faire l'objet de diverses mesures aux niveaux national et international.
33. De nouvelles dynamiques sont en train de transformer le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles appellent des partenariats et une action concertée, tant nationale que régionale et internationale, pour assurer la qualité et la durabilité des systèmes d'enseignement supérieur à travers le monde, en particulier en Afrique subsaharienne, dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans d'autres pays moins avancés (PMA). Cette action devrait inclure également la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.
34. Il est souhaitable de renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que la reconnaissance des qualifications, l'assurance qualité, la gouvernance et la recherche et l'innovation. L'enseignement supérieur devrait intégrer les dimensions internationale, régionale et nationale tant dans l'enseignement que dans la recherche.

Apprentissage, recherche et innovation

35. Étant donné que de nombreux pays ont besoin d'un financement supplémentaire pour la recherche et le développement, les établissements devraient chercher de nouveaux moyens de renforcer la recherche et l'innovation grâce à des partenariats public-privé impliquant de multiples parties prenantes, y compris avec des petites et moyennes entreprises.
36. Il est de plus en plus difficile de conserver un bon équilibre entre recherche fondamentale et appliquée, en raison du montant élevé des investissements nécessaires à la recherche fondamentale et de la difficulté d'articuler connaissance mondiale et problèmes locaux. Les systèmes de recherche devraient être organisés de façon plus souple afin de promouvoir la science et l'interdisciplinarité au service de la société.
37. Il est important pour la qualité et l'intégrité de l'enseignement supérieur que le personnel universitaire ait des possibilités de recherche et d'approfondissement des savoirs. La liberté universitaire est une valeur fondamentale qui doit être protégée dans le contexte mondial instable et en constante évolution d'aujourd'hui.
38. Les établissements d'enseignement supérieur devraient s'efforcer de trouver des domaines de recherche et d'enseignement qui permettent de répondre aux problèmes liés au bien-être de la population et d'établir de solides fondements pour la science et la technologie endogènes.
39. Les systèmes de savoir autochtones peuvent nous faire mieux comprendre les défis émergents ; l'enseignement supérieur devrait susciter des partenariats mutuellement avantageux avec les communautés et les sociétés civiles afin de favoriser l'échange et la transmission de savoirs appropriés.
40. Les ressources étant de plus en plus rares, les parties prenantes sont encouragées à rechercher et intensifier l'utilisation des ressources et outils des bibliothèques numériques à l'appui de l'enseignement, de l'apprentissage et de la recherche.

L'enseignement supérieur en Afrique

41. La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 a accordé une attention particulière aux défis à relever et aux occasions à saisir pour la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique qui constitue un outil important pour le développement du continent. Les questions soulevées à ce propos sont intégrées dans tout ce communiqué.
42. Les participants se sont félicités des recommandations de la Conférence préparatoire régionale de Dakar de novembre 2008 et ont noté les progrès enregistrés depuis la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998, notamment l'augmentation des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Les participants ont souligné la nécessité cruciale d'affronter les nouveaux défis que constituent l'inégalité entre les sexes et les races, la liberté académique, l'exode des compétences et le manque de préparation des étudiants diplômés au moment d'accéder au marché du travail. Ils ont souligné qu'il était urgent que l'enseignement supérieur africain adopte une nouvelle dynamique en vue d'une transformation globale de façon à améliorer sensiblement sa pertinence et sa réactivité aux réalités politiques, sociales et économiques des pays africains. Ce nouvel élan pourrait réorienter la lutte contre le sous-développement et la pauvreté en Afrique. Il faudra, à cette fin, accorder à l'enseignement supérieur et à la recherche en Afrique davantage d'attention que cela n'a été le cas ces onze dernières années. L'enseignement supérieur africain devrait encourager une bonne gouvernance fondée sur une responsabilisation claire et des principes financiers sains.
43. L'espace africain d'enseignement supérieur et de recherche gagnera en qualité s'il peut s'appuyer sur une collaboration institutionnelle, nationale, régionale et internationale. Une orientation stratégique vers la création ou le renforcement d'une telle collaboration est donc nécessaire. Les pays africains dotés d'un système d'enseignement supérieur bien développé devraient partager leur expérience avec ceux dont les systèmes sont moins avancés. Nous devons nous engager à faire de l'enseignement supérieur africain un instrument d'intégration régionale.
44. Le développement de l'espace africain d'enseignement supérieur reposera aussi sur la mise en place d'un mécanisme d'assurance qualité au niveau régional. À cet égard, nous préconisons la mise en œuvre accélérée de l'initiative de l'Association des universités africaines (AUA), avec l'appui de l'UNESCO, qui

facilitera la création de systèmes d'assurance qualité aux niveaux national, sous-régional et régional. De même, la mobilité des enseignants et des étudiants dans un espace africain d'enseignement supérieur sera facilitée si la Convention d'Arusha sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique est activement mise en œuvre. Le rôle indispensable joué par l'Université pan-africaine dans l'intégration africaine doit être souligné.

45. Accès : afin de répondre à sa demande exponentielle d'enseignement supérieur et de recherche, l'Afrique a besoin de toute urgence d'institutions différenciées, allant des universités de recherche aux instituts polytechniques et techniques, ainsi que de programmes diversifiés au sein de chaque établissement qui soient adaptés à différents types d'apprenants et aux besoins du pays. La demande croissante d'enseignement supérieur ne saurait être satisfaite par les seules méthodes traditionnelles d'enseignement en face-à-face. D'autres approches, telles que l'enseignement ouvert, à distance et en ligne, devront être exploitées, notamment dans des domaines comme la formation continue des adultes ou la formation des enseignants.
46. Pertinence des programmes : un certain nombre de domaines d'expertise revêtent une importance capitale pour la diversification des économies africaines et, pourtant, ils ne reçoivent pas l'attention requise. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'extraction des ressources naturelles, de l'environnement, des systèmes de savoirs autochtones et de l'énergie. Leur accorder une place importante dans l'enseignement supérieur peut contribuer à assurer la compétitivité des économies africaines.
47. Financement : l'éducation demeure un bien public mais il faut encourager les financements privés. S'il faut tout mettre en œuvre pour accroître le financement public de l'enseignement supérieur, il faut néanmoins reconnaître que les fonds publics sont limités et peuvent ne pas être en mesure de prendre entièrement en charge ce secteur en évolution rapide. Il convient donc de trouver d'autres formules et sources de financement, en particulier en faisant appel aux partenariats public-privé.
48. Il faut que les étudiants aient leur mot à dire dans la gouvernance de l'enseignement supérieur.
49. Les participants ont exprimé leur profonde gratitude aux différents pays et organisations qui apportent leur soutien au développement de l'enseignement

supérieur en Afrique. Ils se sont également félicités des nouveaux engagements pris par plusieurs nouveaux partenaires, notamment la Chine, l'Inde et la République de Corée. Ils ont aussi salué les propositions concrètes de la Banque africaine de développement, de l'Union africaine et des associations d'universités telles que l'Association des universités africaines (AUA), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Association des universités du Commonwealth (ACU) sur la question de la gouvernance et des modèles d'enseignement supérieur.

50. Les participants ont apprécié la priorité accordée à l'Afrique par l'UNESCO à cette Conférence.

Appel à l'action : Etat Membres

51. Les États membres, en collaboration avec toutes les parties prenantes, devront élaborer des politiques et stratégies aux niveaux systémique et institutionnel en vue de :
 - (a) assurer le maintien, et si possible l'augmentation, des investissements dans l'enseignement supérieur afin de garantir la qualité et l'équité en toutes circonstances et encourager la diversification au niveau tant de l'enseignement que des moyens de financement ;
 - (b) assurer des investissements suffisants dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui soient à la mesure des attentes et des besoins croissants de la société ;
 - (c) mettre en place ou renforcer des systèmes d'assurance qualité et des cadres réglementaires avec la participation de toutes les parties prenantes ;
 - (d) développer la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants avec des programmes qui les rendent à même de préparer les étudiants à assumer leurs responsabilités de citoyens ;
 - (e) encourager l'accès des femmes à l'enseignement supérieur ainsi que leur participation et leur réussite ;
 - (f) garantir un accès équitable aux groupes sous-représentés comme les ouvriers, les personnes démunies, les minorités, les personnes ayant des aptitudes différentes, les migrants, les réfugiés et d'autres groupes vulnérables ;

- (g) mettre en place des mécanismes pour remédier à l'impact négatif de l'exode des compétences tout en encourageant la mobilité du personnel universitaire et des étudiants ;
- (h) encourager une coopération régionale accrue en matière d'enseignement supérieur favorable à la constitution et au renforcement d'espaces régionaux de recherche et d'enseignement supérieur ;
- (i) donner aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID) la possibilité de tirer parti des chances qu'offre la mondialisation et encourager la collaboration entre eux ;
- (j) poursuivre les objectifs d'équité, de qualité et de succès, en mettant en place des filières d'accès plus souples et en veillant à ce que soient davantage reconnus les acquis antérieurs et l'expérience du monde du travail ;
- (k) accroître l'attractivité de la carrière universitaire en assurant le respect des droits du personnel enseignant et des conditions de travail adéquates, conformément à la Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur ;
- (l) assurer la participation active des étudiants à la vie universitaire, en garantissant la liberté d'expression et le droit d'organisation et offrir des services appropriés aux étudiants ;
- (m) lutter contre les usines à diplômes par une offensive pluridirectionnelle aux niveaux national et international ;
- (n) élaborer des systèmes de recherche plus souples et organisés qui encouragent l'excellence scientifique, l'interdisciplinarité et le service à la société ;
- (o) encourager une intégration plus marquée des TIC et promouvoir l'apprentissage à distance en ligne pour faire face à la demande croissante d'enseignement supérieur.

Appel à l'action : UNESCO

52. Dans le contexte d'un progrès marqué de la généralisation de l'enseignement primaire, l'UNESCO doit réaffirmer la priorité de l'enseignement supérieur dans ses programmes et budgets futurs. Étant donné cette priorité, l'UNESCO, dans ses cinq grandes fonctions de laboratoire d'idées, de catalyseur de la coopération internationale, d'organisme normatif, d'organisme de renforcement des capacités et de centre d'échange d'information, devra veiller en particulier à :

- (a) aider à formuler des stratégies durables et à long terme d'enseignement supérieur et de recherche conformes aux objectifs de développement convenus sur le plan international et aux besoins nationaux/régionaux ;
- (b) proposer une structure de dialogue et de mise en commun de données d'expérience et d'informations sur l'enseignement supérieur et la recherche et aider à renforcer les capacités en matière de formulation de politiques relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- (c) aider les gouvernements et institutions à régler les problèmes internationaux que pose l'enseignement supérieur, par exemple :
 - en continuant d'appliquer ses instruments normatifs, en particulier la nouvelle génération de conventions régionales sur la reconnaissance des titres et la Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur ;
 - en poursuivant ses activités de renforcement des capacités en vue de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur dans les pays en développement ;
 - en encourageant la collaboration internationale en matière de formation des enseignants dans toutes les régions et, en Afrique, par le biais de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) ;
 - en encourageant la circulation des connaissances par les réseaux UNITWIN et chaires UNESCO, et en collaboration avec d'autres institutions pour renforcer les capacités en vue de réaliser les objectifs convenus sur le plan international tels que l'Éducation pour tous (EPT), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs des décennies des Nations Unies ;

- (d) encourager la mobilité et les échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants tout en élaborant des stratégies pour remédier à l'impact négatif de l'exode des compétences ;
- (e) renforcer la participation des étudiants aux forums de l'UNESCO et favoriser le dialogue des étudiants à l'échelle mondiale ;
- (f) assurer le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 en recensant les grands problèmes et priorités qui requièrent une action immédiate, en suivant les tendances, les réformes et les faits nouveaux et en encourageant l'intégration et la coopération académique régionales, en appuyant la création et le développement d'espaces régionaux d'enseignement supérieur et de recherche et en renforçant les unités régionales de l'UNESCO en coordination avec les réseaux existants;
- (g) renforcer l'Équipe spéciale UNESCO-ADEA pour l'enseignement supérieur en Afrique, qui associe les principaux partenaires et donateurs, en vue d'assurer un suivi efficace de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 pour aller au-delà des mots vers l'action.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Conférence mondiale
sur l'enseignement
supérieur 2009